

Communiqué commun CFE-CGC/CGT/Sud

La CGT, CFE-CGC et Sud ont fait valoir leur droit d'opposition sur « un premier accord portant sur l'accompagnement de la transformation numérique chez Orange »

Ce droit d'opposition regroupe 53% de l'expression des salarié-es d'Orange et ses filiales sur le périmètre France. Il annule la validité de cet accord.

Pendant les 9 mois de cette négociation, les délégations Sud, CGT et CFE-CGC ont proposé des dispositions pour que l'évolution digitale de « la première entreprise numérique de France » s'accompagne de nouvelles garanties pour les salarié-es.

Malgré une première rupture à l'initiative des organisations syndicales pour donner une véritable dimension au contenu de cet accord proposé par la direction du Groupe, il n'apporte rien ou peu de plus que les dispositions légales et conventionnelles déjà en vigueur.

Dans un secteur d'activité où les perspectives de bénéfices sont prometteuses, CFE-CGC, Sud et CGT réclamaient notamment

- des garanties pour les salarié-es quant à la collectes et aux usages de leurs données personnelles.
- que la transformation numérique s'accompagne du respect du temps de travail de la garantie d'un véritable droit à déconnexion et ne génère pas de nouveaux Risques Psycho sociaux
- que les gains de productivité générés soient redistribués aux salarié-es afin d'améliorer les conditions de travail, la création d'emploi et la reconnaissance des qualifications.
- que les dispositions prévues par le code du travail soient respectées notamment en matière d'information consultation des représentant-es du personnel.

La direction invite les OS le 13 mai pour une nouvelle négociation. CGT, Sud et CFE-CGC entendent y participer avec l'exigence que leurs propositions soient enfin entendues.